

SOMMAIRE

>> **Rencontre OMPL** : les TPE, un acteur majeur du dynamisme des territoires >> **1^{re} table ronde** : TPE, un service rendu au public >> **2^e table ronde** : TPE, une contribution au développement du territoire >> **3^e table ronde** : TPE, un lieu de production de savoirs

CHIFFRES CLÉS

Entreprises libérales & territoires

>> Plus d'un million d'entreprises libérales sur le territoire métropolitain en 2012, soit 23,5 % de l'ensemble des entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles

>> Une forte progression du nombre d'entreprises sur les 10 dernières années, liée à la tertiarisation du tissu économique : **+ 49,8 %** entre 2003 (726 383 entreprises libérales) et 2012 (1 087 755 entreprises libérales)

>> En 2012, les entreprises libérales concentrent **la plus forte densité d'établissements pour 1 000 habitants** (17,15), devant les commerces (16,51) et les artisans (15,18)

>> **7 communes sur 10 (69 %)** accueillent au moins une entreprise libérale

Dans le champ de l'OMPL, sur l'ensemble du territoire métropolitain

>> **101 939 établissements**, dont 68,54 % du secteur de la santé, 18,65 % du secteur juridique et 12,8 % du secteur du cadre de vie-technique

>> **470 000 salariés** (ETP)

Rencontre OMPL



Jean Joseph kuperholc, cabinet MédiaT, Hugues Jurisic, Cabinet Pollen conseil



12 décembre 2013
Les TPE, un acteur majeur du dynamisme des territoires !

Quel est le rôle joué par les TPE (Très petite entreprise) - en particulier les TPE libérales - dans le développement des territoires ? Une question essentielle, à l'heure de la désindustrialisation et du retrait de certains services publics en zones rurales, au cœur de la rencontre organisée le 12 décembre 2013 par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL).

A l'origine de cette rencontre, l'étude, confiée par l'OMPL aux cabinets « Pollen Conseil, MédiaT et Stéphane Rapelli », visant à mesurer le degré et les modalités d'implication des entreprises libérales dans le développement des territoires. Et ce, alors que la préservation d'un tissu de très petites entreprises et d'un service public minimum constitue un véritable enjeu pour les territoires en rupture, non seulement du point de vue économique mais également pour l'activité de proximité, le maintien du lien social et la préservation de la vitalité.



« Une thématique que l'Observatoire souhaitait approfondir depuis longtemps », comme l'a rappelé Patrick Guébels – Président de l'OMPL – en introduction, « particulièrement importante à l'heure où la question de l'accès à certains services vitaux se pose dans les territoires dits « en rupture » ».

A l'arrivée, une discussion nourrie entre les partenaires sociaux du secteur des TPE (FNSEA, UNAPL, UPA, UDES, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO) et les nombreux experts invités à débattre des résultats de l'étude pilotée en 2013 par l'OMPL. Principaux enseignements, pistes d'actions, points de vigilance... : retour sur une journée particulièrement animée et riche en échanges !

« Qualité de vie au travail » une nouvelle étude au programme de l'OMPL

L'Observatoire conduira en 2014 une vaste enquête pour mesurer la qualité de vie au travail des salariés des professions libérales. L'objectif est double : identifier les leviers sur lesquels agir pour améliorer le bien-être au travail des salariés et, corrélativement, développer la performance des entreprises libérales.

Participer, c'est déjà agir

- Vous êtes dirigeant d'une entreprise du périmètre de l'OMPL. Informez vos salariés et communiquez-leur l'adresse pour y participer.
- Vous êtes salarié(e), inscrivez-vous dès à présent sur la plateforme et recevez le questionnaire dès sa mise en ligne.



Pour y participer

L'inscription se fait par voie électronique,
en cliquant ici

L'étape suivante : réception fin avril - début mai d'un questionnaire à renseigner en ligne.

Attention ! les informations transmises resteront strictement confidentielles et anonymes.

» TPE, un service rendu au public



De gauche à droite : Bruno Valade, Jean-Pierre Crouzet, Jean Alain Mariotti, Marie Françoise Gondard, Arnaud Coulon, Jean Christophe Giesbert, Sylvia Veitl, Dominique Barrau, Pierre Martin, Marcel Blondel, Michel Guernion, Michèle Chaix

La notion de « service rendu au public » a constitué le premier sujet d'échanges de la journée. Les résultats de l'étude conduite mettent en évidence que, pour une partie de ses composantes, l'entreprise libérale est appréhendée, par le public interrogé et les élus interviewés, comme rendant un service, « dont il est difficile de se passer », tant il s'inscrit dans le quotidien et dans l'existence de la population. En fonction des âges et des structures familiales, l'accent est mis sur la santé, le cadre de vie-technique ou le juridique. De même, la contribution des TPE à l'attractivité des territoires s'avère essentielle. Elle est d'ailleurs considérée comme particulièrement forte s'agissant des pharmacies d'officine, des cabinets vétérinaires, des cabinets médicaux et des offices notariaux, entreprises citées comme participant le plus au bien-être collectif.

Comme le précise Pierre Martin – Vice-président de l'UPA, membre du CESE (Conseil économique, social et environnemental) – ces services rendus entrent dans la catégorie des services au public qui intègrent

« l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires »

Des réponses qui ne surprennent guère Marie-Françoise Gondard-Argenti – Secrétaire générale de l'UNAPL –, pour qui cet attachement aux TPE, et notamment aux TPE libérales, est directement lié à la grande proximité que ces professions entretiennent avec la population.

« Les professions libérales ont ceci de particulier qu'elles travaillent sur des bassins de vie et non sur des bassins d'emploi. Ce sont des entreprises à part entière mais avec un statut particulier puisqu'elles dispensent des services dont la population ne peut pas se passer. Des services perçus, à ce titre, comme un véritable droit »

Paradoxalement, l'attachement témoigné par la population – et même les élus – vis-à-vis des services proposés par les professions libérales s'accompagne d'une connaissance limitée de celles-ci. « La diversité des professions libérales est mal connue », confirme Sylvia Veitl. L'entreprise libérale est souvent perçue comme réduite au seul professionnel libéral et ses activités associées aux qualités individuelles attendues d'un professionnel libéral : compétences de haut niveau, notoriété, écoute, confidentialité...

Des services dont la population ne peut pas se passer

D'accord pour reconnaître l'importance du service rendu par les TPE aux habitants des territoires, les participants divergent, en revanche, sur les pistes d'approfondissement. « Favoriser le développement d'un service de proximité individualisé, porté par les entreprises libérales au niveau local, devrait être sérieusement envisagé à l'avenir » selon Jean-Alain Mariotti – Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Lot-et-Garonne, membre du CESE et auteur en 2010 du rapport « L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française » –. Une solution qui permettrait, selon lui, de répondre aux besoins de la population en termes de services et de pallier efficacement la disparition de certains services publics – notamment en milieu rural – dans un contexte général de restriction budgétaire.

« Un prolongement des services publics par les commerces de proximité » apparaît également envisageable pour Sylvia Veitl – assistante confédérale à la CGT-FO. Michèle Chaix – membre de la direction confédérale de la CGT – se montre plus circonspecte : « développer la complémentarité entre public et privé, pourquoi pas, confier aux entreprises libérales des missions normalement du ressort des pouvoirs publics, pas question ». Alain Giffard – Secrétaire national économie et industrie à la CFE-CGC – préfère rappeler que « la création d'emplois nécessite que les communes soient équipées en services publics ». Des équipements sans lesquels les entreprises s'installeraient ailleurs.

« Plutôt que de parler d'une substitution, il s'agit tout simplement de faciliter une certaine perméabilité public / privé », conclut Jean-Alain Mariotti, citant en exemple les relais Poste installés chez les commerçants de certaines communes, afin de rendre service aux habitants.

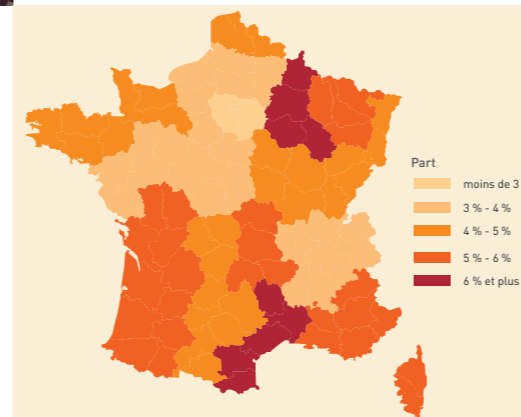
« La présence des entreprises libérales, c'est important pour une commune sinon elle se meurt »

pour Mme B., La Cluse-et-Mijoux

» TPE, une contribution au développement du territoire

Pour la majorité des participants à la rencontre, les TPE ont – au-delà de leur seul poids économique – un rôle à part en matière de développement local. Quel que soit le territoire investigué et la tranche d'âge qui s'exprime, sont citées de façon systématique et spontanément en première réponse les activités liées à la santé,

puis celles liées au juridique, puis celles relevant de l'habitat. Des constats partagés par les personnes interrogées au cours de l'étude qui pointent notamment que l'entreprise libérale améliore de façon sensible l'attractivité des territoires, d'autant plus que certains sont sujets à la désertification entrepreneuriale.



Part de la valeur ajoutée régionale produite par les entreprises et établissements du champ de l'OMPL (2011)

« Contributrices incontournables à l'activité dans les territoires »

pour Marie-Françoise Gondard-Argenti

Sylvia Veitl



« Un bon baromètre du développement socio-économique d'un territoire »

En premier lieu, du fait de leur contribution active au lien social. Une dimension particulièrement importante pour Daniel Prieur – Secrétaire général adjoint chargé de la ruralité à la FNSEA – surtout dans les communes rurales. « Pour des raisons de pratique professionnelle, la relation entre l'agriculture et les professions libérales a toujours été forte, notamment dans l'élevage. Aujourd'hui, alors que l'isolement est vécu de plus en plus difficilement par les jeunes générations, la présence des vétérinaires, médecins et autres professions libérales est peut-être encore plus indispensable. »

Plus inattendu, l'apport des professions libérales à la vie publique comme le souligne Alain Giffard – Secrétaire national économie et industrie à la CFE-CGC – : « l'engagement fort des professions libérales en politique traduit leur volonté de s'impliquer activement dans le développement des territoires. La catégorie socioprofessionnelle à laquelle elles appartiennent est à ce titre – et de loin – la plus représentée au sein des élus locaux et nationaux. »

« S'il est certain que les entreprises libérales participent au développement des territoires, ces derniers doivent tout de même être suffisamment attractifs pour que les entreprises aient intérêt à s'y installer » tient tout de même à préciser Jean-Alain Mariotti. « On peut en fait parler d'intérêts croisés »,

poursuit-il. Une interaction forte illustrée par Hughes Juricic – Directeur du cabinet d'études « Pollen Conseil » – : « dans le cas des professions libérales, l'effet d'attractivité des territoires joue clairement en faveur des départements du Sud de la France ». « La densité d'entreprises libérales au niveau local constitue en fait un bon baromètre du développement socio-économique d'un territoire », reprend Jean-Alain Mariotti.

De son côté, Marie-Françoise Gondard-Argenti pointe un déficit de représentativité auprès des pouvoirs publics, notamment au niveau territorial. « La contribution des professions libérales à l'économie de proximité et à l'offre de services en direction de la population est patente. Pour autant, au niveau institutionnel, force est de constater que nous nous situons « hors champ ». Nous ne sommes pas suffisamment consultés par l'Etat, alors même que nous représentons au total 2 millions d'emplois et 850 000 entreprises. » Face à ce constat, quelles pistes d'action ? La mise en œuvre d'une démarche concertée afin de valoriser les professions libérales, leurs métiers et leurs emplois salariés, à l'échelon où se définissent et se mettent en œuvre les politiques emploi formation et d'aménagement durable des territoires, serait l'une d'elle.

Table ronde 03



PLUS D'INFO ?



L'essentiel de l'étude
« Les entreprises
libérales, actrices
du dynamisme

des territoires »
est disponible sur

www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr

Contribution à l'économie locale,
influence sur l'attractivité
des communes d'implantation,
participation active au maintien
du lien social...

Retrouvez dans ce support
toutes ces thématiques
analysées par l'OMPL !

← Stéphane Rapelli

TPE, un lieu de production de savoirs



L'étude constate que l'entreprise libérale se comporte comme les autres TPE en matière de pratique de formation continue, 28 % des salariés ont suivi un stage en 2012. En revanche, la formation informelle est fortement mobilisée. Lorsque cette formation « de tous les jours » peut être couplée à la formation formelle, il en découle une acquisition effective de savoirs, permettant des parcours professionnels avec des perspectives de qualification, mobilisant éventuellement la VAE (Validation des acquis et de l'expérience).

Dans des secteurs d'activités caractérisés par un « fonctionnement organique de l'organisation du travail et des apprentissages professionnels largement informels, généraliser les pratiques de reconnaissance des acquis de l'expérience constitue un enjeu majeur pour la profession et l'une des pistes d'amélioration de l'attractivité de ses métiers. Tout particulièrement en dehors des métropoles » comme le rappelle Arnaud Coulon – Directeur adjoint de l'ARACT (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) Ile-de-France. « Des initiatives en faveur de la reconnaissance de la formation informelle en situation de travail existent déjà », précise-t-il. « Je pense en particulier au développement de plateformes d'accompagnement à distance des salariés dans leur démarche de VAE ». Une initiative qui va dans le bon sens, même si pour Alain Giffard « une réflexion plus générale sur le niveau de rémunération des salariés devra être conduite en parallèle du développement de dispositifs de VAE ».

Autre nécessité pour les professions libérales : communiquer davantage sur les métiers salariés des entreprises libérales. Un levier d'action pour tenter de pallier les difficultés d'embauche

– notamment dans les structures implantées dans les zones les plus isolées – sur les métiers les plus qualifiés ou nécessitant un haut degré d'expérience. Un moyen, aussi, de mieux faire partager au grand public la dimension collective du service rendu par les professionnels libéraux et leurs salariés.

Jean-Pierre Couzet – Président de l'UPA – insiste quant à lui sur le fait que « près de 750 000 emplois sont aujourd'hui à pourvoir dans son secteur. « Mieux orienter les jeunes, favoriser la formation des salariés et travailler à la reconnaissance externe de nos professions et de nos métiers est dès lors indispensable ».



En conclusion de la rencontre, Pierre Marie Dieu – Vice-président de l'OMPL – rappelle le rôle de l'Observatoire pour contribuer à ancrer la notion d'entreprise libérale associant les compétences des employeurs et des salariés pour un service rendu au plus près des attentes et des besoins du public.